



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Onzième session

Session annuelle de 2017

Compte rendu analytique de la deuxième partie* de la 1^{re} séance

Reprise au Siège, à New York, le vendredi 30 juin 2017, à 17 heures

Président : M. Cho Tae-yul (République de Corée)

Sommaire

Clôture de la session

Observations du Président de l'Assemblée générale

Déclaration finale de la session annuelle

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, tenue le vendredi 30 juin 2017, à 10 heures, est publié sous la cote [PBC/11/AS/SR.1](#).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance reprend à 17 h 10.

Clôture de la session

Observations du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Thompson** (Nouvelle-Zélande), Président de l'Assemblée générale, dit que l'accent mis à la session annuelle de 2017 sur les partenariats pour le financement en faveur de la paix est particulièrement opportun. L'adoption en 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de résolutions parallèles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix [A/RES/70/262 et S/RES/2282 (2016)] a marqué un changement important dans la manière dont l'ONU aborde la paix et la sécurité, en reconnaissant que les coûts colossaux des conflits sur les plans humain et financier pourraient être évités si l'on investissait dans la prévention et en faveur de la paix. Toutefois, il est de plus en plus clair que des modèles de financement durable nouveaux et novateurs seront nécessaires si la communauté internationale veut pérenniser la paix.

2. Au début de 2017, un laboratoire de financement de haut niveau a été organisé pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, rencontre qui a permis de réunir les principaux partenaires représentant les gouvernements, le Groupe de la Banque mondiale, la société civile et le secteur privé en vue d'examiner les moyens de mobiliser les énormes ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur le long terme. La principale conclusion a été que le financement nécessaire à la réalisation des objectifs existe déjà, mais qu'il faut mettre en place les mesures incitatives appropriées pour réorienter les investissements.

3. Cette conclusion présente un intérêt direct pour les débats sur les moyens d'assurer un financement durable de la paix. De par sa nature même, la pérennisation de la paix est une responsabilité partagée qui incombe à la fois aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies, à la société civile, aux institutions financières internationales, au secteur privé et aux organisations locales. Il faut donc étudier tous les moyens de débloquent les apports financiers et accroître les investissements dans les activités de pérennisation de la paix, et de renforcer les partenariats stratégiques et non sélectifs garantissant une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix sur le terrain.

4. La Commission de consolidation de la paix a un rôle crucial à jouer en offrant une plateforme de partenariats pour réunir les différents acteurs et

faciliter le dialogue, examiner les expériences nationales et régionales, favoriser la compréhension mutuelle des intérêts et objectifs communs, faciliter les demandes d'aide auprès de la communauté internationale et étudier les possibilités d'intensifier les partenariats stratégiques. Les initiatives prises récemment par la Commission de consolidation de la paix pour renforcer son rôle fédérateur comprenaient une révision de ses méthodes de travail afin qu'elle puisse étudier les besoins de consolidation de la paix des pays qui ne sont pas officiellement inscrits à son ordre du jour, ainsi que des activités de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans les zones de déploiement. La Commission s'est également employée à renforcer la coopération avec les organisations régionales et les institutions financières internationales et a mis en place de nouveaux centres de liaison pour des questions thématiques clefs.

5. Toutefois, la Commission devrait redoubler d'efforts pour approfondir et élargir les partenariats stratégiques en faveur de la pérennisation de la paix. Elle pourrait notamment faire appel à de nouveaux partenaires et experts pour promouvoir le financement de la consolidation de la paix par des moyens novateurs, par exemple en aidant à accroître la mobilisation de ressources nationales, pour lutter contre les courants financiers illicites et pour renforcer la collaboration avec les institutions financières régionales et le secteur privé en vue du maintien de la paix. Ces initiatives pourraient renforcer l'intégration et la cohérence entre les principaux partenaires et aider à mobiliser des fonds auprès des institutions financières internationales ainsi qu'une aide publique au développement.

6. Bien que ses services soient de plus en plus sollicités tous les ans, la Commission de consolidation de la paix continue de souffrir d'un déficit de financement. De nouvelles sources de financement pourront peut-être être trouvées, mais il reste que tous les États Membres et les donateurs doivent assurer un financement suffisant et prévisible aux fins du maintien de la paix si l'on veut adopter une approche à long terme des activités de consolidation de la paix. Il est temps que l'Assemblée générale étudie les moyens d'apporter un plus large soutien à ces activités grâce à des modèles de financement durable nouveaux et novateurs. Tous les partenaires sont instamment invités à redoubler d'efforts pour maintenir la paix dans le monde entier.

Déclaration finale de la session annuelle

7. **Le Président** dit que, comme le laissait espérer le thème de la session « Partenariats pour le

financement en faveur de la paix », des progrès ont été réalisés dans l'instauration de partenariats plus solides avec les principaux acteurs financiers. La Banque mondiale et la Commission ont notamment adopté une déclaration commune concernant la tenue d'un dialogue annuel pour renforcer le partenariat sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui, devrait, contribuer à éliminer les cloisonnements et à promouvoir une collaboration plus étroite entre l'ONU et la Banque mondiale. Des débats très constructifs ont également eu lieu avec des experts venant de partenaires clefs, notamment des institutions financières régionales et internationales, de la société civile et des gouvernements. Le premier débat a porté sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des expériences de financement durable et de qualité, et le second a été consacré aux moyens de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes en vue de mobiliser efficacement des ressources.

8. Ces échanges de vues ont permis de beaucoup mieux comprendre les mécanismes utilisés par l'ONU et la Banque mondiale pour mettre au point une approche davantage axée sur la prévention, et le Président s'est dit encouragé par ces échanges.. Il n'est tout simplement pas viable à terme de dépenser des milliards pour gérer les crises et d'investir si peu dans leur prévention. Les efforts de prévention nécessiteront une collaboration beaucoup plus étroite entre l'ONU et la Banque mondiale, tirant parti des complémentarités de ces deux organisations. Ainsi, la plateforme mondiale de gestion des crises de la Banque mondiale et la plateforme de prévention du Secrétaire général pourraient encourager le financement de la prévention et de la cohérence dans l'ensemble du système. Outre l'aide publique au développement, il existe divers instruments et mécanismes financiers, tels que les envois de fonds et les ressources provenant des institutions financières nationales. La Banque africaine de développement, de concert avec la société civile et d'autres parties prenantes, a évoqué la nécessité d'investissements à long terme et d'une diversification financière novatrice, et estimé qu'il fallait traduire le débat sur les politiques en action concrète sur le terrain. Ces mesures permettraient d'accroître l'impact des opérations de consolidation de la paix qui n'ont pas d'incidences financières importantes. Le rôle crucial des femmes dans le développement et le maintien de la paix, thème récurrent des débats,, demeure une priorité. N'étant pas la responsabilité d'une entité unique, le renforcement des capacités pour la prévention et la paix exige la formation de partenariats. Le Président attend avec intérêt la mise en œuvre du cadre de partenariat entre l'ONU et la

Banque mondiale pour faire face aux situations de crise, et le passage du financement à la gestion financière et au partenariat. Consolider et pérenniser la paix ne peut se faire au moyen de mesures ponctuelles. Pour ce faire, il faudra, au contraire, adopter une approche globale et intégrée.

9. Dans une conjoncture caractérisée par la stagnation ou la baisse de l'aide publique au développement, des solutions innovantes et des partenariats renforcés seront nécessaires pour trouver des ressources financières supplémentaires aux fins de la pérennisation de la paix. On peut et on doit faire plus avec les ressources disponibles, mais de nouveaux investissements pourraient prévenir les conflits et débloquent de nouveaux apports financiers, ce qui permettrait d'économiser des milliards de dollars consacrés à la gestion des crises et d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Le Président est optimiste quant à l'avenir des entités chargées de la consolidation de la paix, compte tenu de l'engagement renouvelé pris par toutes les parties prenantes et les partenaires de renforcer les partenariats de financement en faveur de la paix et du fait que ceux-ci ont conscience du rôle et de l'importance de la Commission. En sa qualité de Président, il est fermement résolu à user aussi efficacement que possible du pouvoir mobilisateur de la Commission pour aider la communauté internationale à obtenir et utiliser les ressources financières de manière plus cohérente et plus intégrée, renforçant ainsi le lien entre la paix et le développement.

La séance est levée à 17 h 20.